

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18 Pouvoirs : 4 DATES Convocation : 17/09/2026 Affiché le : 25/09/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. Présent.es : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, BESSON Robert, DEFAY Christine (départ après le point 5., pouvoir à Yvane DELAUNAY), DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, QUINQUET Héloïse (départ après le point 7.), WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent Absent.es : THÉZÉ Éric, ESNAUD Bernard, Hélène FLOC'H, David DUPONT, HELSTROFFER Bruno Pouvoirs : THÉZÉ Éric à BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard à HINRY Delphine, Hélène FLOC'H à WALTER Georgia, David DUPONT à QUINQUET Héloïse Secrétaire de séance : LAIR Maryline

Délibération n°091.26

➤ **Objet - Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

Madame le Maire informe le conseil municipal que, compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité auquel les services municipaux sont confrontés, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement les effectifs afin d'assurer la continuité et la qualité du service public.

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, notamment celles permettant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé de créer un emploi non permanent afin de répondre à ce besoin pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Ainsi, Madame le Maire propose de créer un emploi non permanent suivant :

- Emploi : agent d'entretien
- Motif : accroissement temporaire d'activité
- Cadre d'emplois : catégorie C
- Grade : adjoint technique territorial
- Durée hebdomadaire : 19,45/35^e
- Durée du contrat : du 1er septembre 2026 au 31 août 2027
- Rémunération : indice brut 367

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour) décide :

- de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
- de fixer les caractéristiques de cet emploi conformément aux éléments précisés ci-dessus ;
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Delphine HINRY

